

### 5.3. Formation et développement des contenus

Un effort significatif devra être consenti par les opérateurs de la Francophonie à la sensibilisation et à la formation des nouveaux utilisateurs des technologies de la communication et de l'information. Les opérateurs de la Francophonie devront aussi appuyer des Initiatives de développement des contenus en français largement accessibles aux francophones et non francophones.

## II – JEUNESSE

Un dialogue fructueux a eu lieu à Moncton entre les Chefs d'Etat et de gouvernement d'une part et des représentants de la jeunesse francophone d'autre part. Ce dialogue a été nourri par la tenue de plusieurs concertations nationales et multilatérales, entre autres à Bamako, Genève et Shippagan-Ouagadougou. Parmi les recommandations des jeunes Issues de ces rencontres préalables, nous retenons les suivantes : nécessité de démocratiser la Francophonie par une concertation et une participation accrues des jeunes ; soutien à l'insertion sociale et professionnelle ; encouragement à la mobilité ; accès facilité aux nouvelles technologies.

Nous invitons, à ces fins, le Secrétaire général à intensifier la collaboration entre la CONFEJES, l'Agence intergouvernementale et les autres opérateurs, ainsi qu'avec les ONG actives dans le domaine de la jeunesse. Nous considérons la CONFEJES comme lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse.

### 1. Concertation et participation des jeunes

Nous nous proposons de poursuivre le dialogue de la Francophonie avec la jeunesse tel qu'amorcé. Il pourrait être renforcé par la création d'un réseau virtuel, mais aussi à travers des mécanismes de concertation entre organisations représentatives de jeunes. Nous favoriserons également une meilleure consultation des jeunes, notamment à travers la création d'un site jeunesse incluant une base de données sur les programmes « jeunesse » existant auprès des institutions internationales et des bailleurs de fonds, ainsi qu'au niveau national.

Nous attachons une grande importance à ce que le dialogue entre les jeunes et les institutions de la Francophonie soit respectueux de la représentativité réelle des jeunes. A cette fin notamment, nous encourageons l'ensemble des pays à se doter de structures représentatives de la jeunesse. Nous voulons que ces instruments de concertation soient souples et proches des populations.

### 2. Insertion sociale et professionnelle

Afin de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment par le biais de la formation, nous invitons l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et la CONFEJES à renforcer conjointement le Fonds d'insertion des Jeunes. Nous réaffirmons la finalité d'insertion sociale et économique et d'accès à des programmes de création d'emplois de ce Fonds, en relation étroite avec les politiques nationales et multilatérales en faveur de la jeunesse. Ce Fonds aura, entre autres, pour vocation de faire partager et de confronter la diversité des expériences francophones d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Parallèlement, nous encourageons les initiatives qui favorisent l'expression des jeunes, tant au niveau collectif qu'au niveau individuel. Nous soutiendrons la production et la diffusion des activités artistiques, culturelles et sportives des jeunes.